

BGer 9C_943/2011 vom 22. März 2012

Bundesgericht, 2012-03-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_943_2011

FR: TF 9C_943/2011 du 22 mars 2012

IT: TF 9C_943/2011 del 22 marzo 2012

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

{T 0/2}

9C_943/2011

Arrêt du 22 mars 2012

Ile Cour de droit social

Composition

M. le Juge U. Meyer, Président.

Greffier: M. Berthoud.

Participants à la procédure

K. _____,

recourant,

contre

Caisse cantonale genevoise de compensation, route de Chêne 54, 1208 Genève,
intimée.

Objet

Assurance-vieillesse et survivants,

recours contre le jugement de la Cour de justice de la République et canton de Genève,
Chambre des assurances sociales, du 9 novembre 2011.

Vu:

le recours du 14 décembre 2011 (timbre postal) contre le jugement de la Cour de justice de
la République et canton de Genève, Chambre des assurances sociales, du 9 novembre 2011,

l'ordonnance du 22 février 2012 par laquelle un délai supplémentaire échéant le 5 mars
2012 a été imparti à K. _____ pour verser une avance de frais, avec l'avertissement qu'à
défaut, le recours serait déclaré irrecevable,

considérant:

que le recourant n'a pas versé l'avance de frais dans le délai supplémentaire imparti,
que le recours doit être déclaré irrecevable, conformément à l' art. 62 al. 3 LTF et selon la
procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. a LTF ,
qu'en application de l'art. 66 al. 1, 2ème phrase, LTF, il convient de renoncer à la perception
des frais judiciaires,
par ces motifs, le Président prononce:

1.

Le recours est irrecevable.

2.

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

3.

Le présent arrêt est communiqué aux parties, à la Cour de justice de la République et canton
de Genève, Chambre des assurances sociales, et à l'Office fédéral des assurances sociales.

Lucerne, le 22 mars 2012

Au nom de la IIe Cour de droit social

du Tribunal fédéral suisse

Le Président: Meyer

Le Greffier: Berthoud

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.